Saisie attribution somme réclamé

Par Steve22

Bonjour,
En date du 02 Janvier 2025 ayant une dette restant de 949,71 ?
En date du 27 Février 2025 dette restante de 805,31 ?
Une saisie sur mon compte bancaire de 608,21 ? en mars 2025
Aujourd'hui une saisie de nouveau sur mon compte bancaire de 790,88 ?
Je ne comprends pas que l'on me réclame autant encore et soit saisie de t'elle somme encore au vue du restant a payer avant la précédente saisie.
Sur le dernier acte de procès verbal de saisie attribution reçu aujourd'hui il est indiqué des sommes mirobolantes par rapport à ma dette restantes (598,94? frais mise en demeure LR/AR) est ce normal???
Pouvez vous m'aider afin de régulariser cette situation.
En vous remerciant par avance
Steve LUTZ

Par Isadore

Bonjour,
Il y a probablement des frais de saisie et des intérêts de retard qui se sont ajoutés à votre dette.

Vous avez le droit d'obtenir un décompte détaillé des sommes restant à votre charge. Dans le cadre d'une saisie les frais sont à la charge du débiteur, et cela peut vite chiffrer.

Quelle est la nature de cette dette ?

Par Steve22

j'ai les documents en photos puis je vous l'ai transmettre afin de voir?

Par Steve22

sinon je vous l'écris ci-dessous :

PROCES VERBAL EN DATE DU 16 MAI 2025

- Principal créance : 1925,00 ?
- intérêts acquis aux actuel de 8,71% : 220,90 ?
- Provision pour intérêts à échoir : 3,85 ?
- Frais de mise en demeure LR/AR : 598,84 ?
- Frais de la présente procédure : 286,81 ?
- Coût de l'acte : 118,78 ?

Solde à payer : 1014,61 ?

Une saisie au 13 Mai 2025 de 790,88 ?

DECOMPTE EN DATE DU 07 AVRIL 2025

Débit
- Principal créance : 1925,00 ?
- Frais de procédure : 544,66 ?
- Frais divers : 54,18 ?

- Intérêts au 07.04.2025 : 219,61 ?

Crédit
- Versement étude : 2139,57 ?

Solde : 603,88 ?

Par ITERNITY1979

Bonsoir

Il y'a effectivement beaucoup de frais.

Ce qui m'interpelle cependant ce sont les 598,84e pour la mise en demeure par lettre recommandée.

Par ITERNITY1979

Bonsoir

Il y'a effectivement beaucoup de frais.

Ce qui m'interpelle cependant ce sont les 598,84e pour la mise en demeure par lettre recommandée.

Par Steve22

bonjour,
tout d'abord merci de votre réponse oui je trouve également ces frais hallucinants
que pouvez vous me conseiller de faire et solution à trouver pour éviter cette saisie , la contester ?

Par ITERNITY1979

Bonjour Steve22

Avez vous contacté le commissaire de justice en charge de ces saisies?
C'est le mieux à faire,pour demander le control des frais, ou l'explication,peut-être y'a t'il une erreur (notamment pour montant du courrier recommandé)

Ines